



DÉLIBÉRATION N° 05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Participation de la Commune pour
l'acquisition des récupérateurs
d'eau de pluie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Baptiste BLEHAUT par M. Laurent THEVENOT.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que par délibérations n° 122/2022 en date du 1^{er} décembre 2022 et n° 47/2024 en date du 02 mai 2024, le Conseil Municipal a décidé de contribuer au financement de l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les volvicois afin de répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles et, notamment, de l'eau.

Aussi, afin de continuer à soutenir les habitants de Volvic dans la gestion raisonnée de la ressource en eau et de les inciter à maîtriser l'utilisation qui en est faite, il est proposé de renouveler cette opération.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

• APPROUVE à compter du 1^{er} mars 2025 :

- que la Commune de Volvic contribue au financement à hauteur de 50 % maximum du coût TTC du prix d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie de 150 litres minimum dans la limite de 100 € TTC, les 50 % restant à la charge des particuliers ;
- que cette aide financière concerne uniquement l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie hors sol destinés à un usage extérieur (arrosage de jardin, nettoyage d'outils...) et, plus précisément, du matériel suivant : cuve et éventuellement un socle, un robinet et un kit de raccordement (sur la même facture) ;
- que cette aide financière soit réservée à une demande par foyer (nom et adresse identiques) ;
- que cette aide financière soit attribuée sous réserve de produire avec la demande d'aide financière (voir annexe) les pièces justificatives suivantes : justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, facture acquittée nominative postérieure au 1^{er} mars 2025 et précisant le descriptif du matériel et le nom et l'adresse du magasin), relevé d'identité bancaire, photo du récupérateur d'eau après installation ;

- que cette aide financière soit versée via un mandat et dans les limites des crédits inscrits au budget 2025 de la Commune.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 04.03.2025
Publié ou notifié
le : 04.03.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

